



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

AVENANT ANNÉE 2023

ENTRE

La ville de Laval représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2023,

ET

L'association Aid'à Dom, gestionnaire des micro-crèches Hilard, Saint-Nicolas, Grenoux, représentée par son président dûment mandaté à cet effet,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Le montant de la subvention pour l'année 2023 est fixé à 32 000 €

Article 2 : Les autres dispositions de la convention demeurent identiques.

A Laval, le

Le maire de Laval,

Florian BERCAULT

Le président de l'association
Aid'à Dom

Michel COSME